



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
5 rue de la Fossardière 72700 PRUILLE LE CHETIF

BULLETIN D'INSCRIPTION

SEJOUR FAMILIAL

5 Mai - 8 Mai 2016

Le week-end se déroule en demi-pension au
CAMPING LA SORQUETTE
871, Route d'Apt
L'ISLE sur la SORGUE 84800
Coordonnées GPS : N° 43° 54' 51 S° 05° 04' 18
info@camping-sorquette.com
04.90.38.05.71

NOM : _____ PRENOM : _____

Pseudo sur le forum : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tel Portable : _____ Tel. Fixe : _____ Mail : _____

Véhicule : _____ Immatriculation : _____

Je réserve :

Séjour du **jeudi 5 mai (arrivée vers 14 h)** au **dimanche 8 mai 2016** (départ 11 h) comprenant :

- *Emplacement camping avec électricité, accès aux sanitaires.*
- *Les dîners du jeudi au samedi (3)*
- *Les petits déjeuners du vendredi au dimanche(3)*
- *Les repas du midi ou pique-niques, les boissons prises au cours des repas, ne sont pas compris.*
- *Pour les séjours en mobil home, il appartient aux demandeurs de se contacter entre eux pour éventuellement optimiser l'occupation des mobil homes **puis de réserver et payer directement** leur mobil home auprès du camping La Sorquette.*
- *Le Club a posé une option sur 5 mobil homes jusqu'au 13 Mars 2016, passé ce délai, on campe !*

TARIFS ADHERENTS CAMPING			
Adultes	86 €	x _____	Adultes =
Enfants – de 10 ans	55 €	x _____	Enfants =
TARIFS NON ADHERENTS CAMPING			
Adultes	116 €	x _____	Adultes =
Enfants – de 10 ans	75 €	x _____	Enfants =
TARIFS ADHERENTS en MOBIL HOME			
Forfait repas adultes	68 €	x _____	Adultes =
Forfait repas enfants-10ans	44 €	x _____	Enfants =
Mobil home faire sa réservation auprès du camping			
TARIFS NON ADHERENTS en MOBIL HOME			
Forfait repas adultes	98 €	x _____	Adultes =
Forfait repas enfants	64 €	x _____	Enfants =
Mobil home faire sa réservation auprès du camping			
			TOTAL

RAPPEL :

La balade du samedi s'effectue sous la responsabilité individuelle de chacun et ne peut engager la responsabilité du "Club Side-Bike" en cas d'incident, d'accident ou de vol. Outre le respect du Code de la Route par les participants, chaque véhicule devra être en conformité avec les règles de la circulation et assuré par son propriétaire.

Signature OBLIGATOIRE du participant approuvant la note de rappel concernant les balades :

Signature : _____

À RENVOYER AU PLUS TARD LE 25 AVRIL 2016 AU CLUB ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT

Club Side-Bike, 31, chemin de la Font de l'Auruou 83630 AUPS

Chèque libellé à l'ordre de "Club Side-Bike"